

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Avant-projet de programmes statistiques 2008

	page
INSEE	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
. Division logement	2
- Département de la conjoncture	
. Division des enquêtes de conjoncture	7
- Département de l'industrie et de l'agriculture	13
MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBERALES	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)	
- Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales....	14
MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER	
Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et prospectives - Sous-direction de l'observation statistique de la construction	17
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)	25
Fiche descriptive d'enquête pour avis d'opportunité.....	28
Fiche descriptive d'enquête pour information	30

Réunion du 25 mai 2007

Insee

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
Division Logement

I - Exposé de synthèse

Après réalisation des travaux de recodification, de redressement des non-réponses, et de calcul des pondérations donnant lieu à une diffusion des tables, avec des résultats partiels mi-2007 et complets fin 2007-début 2008, l'année 2008 sera consacrée en majeure à des travaux d'étude sur l'enquête.

Pour le calcul (d'une partie) de l'indice des loyers, on tentera de mobiliser les données de loyers déjà collectées par d'autres organismes. En matière d'indices-Notaires-Insee de prix des logements, les efforts viseront à réduire les délais d'alimentation des bases grâce à la télétransmission des données, ainsi qu'à produire de nouveaux indices, pour les régions de province et les grandes agglomérations pour lesquelles on dispose d'un nombre suffisant d'observations.

II - Travaux nouveaux pour 2008**1. Enquête Logement 2006 : bouclage de la diffusion des données, travaux d'étude et démarrage des réflexions préparatoires à la prochaine enquête**

La collecte de l'enquête Logement a eu lieu de mars à décembre 2006. De manière à observer un nombre suffisant de bénéficiaires de dispositifs relevant de la politique du logement, une partie de l'échantillon de l'enquête a été tirée dans divers fichiers administratifs,

- fichier CNAF des bénéficiaires des aides au logement en secteur locatif, avec surreprésentation des bénéficiaires les plus susceptibles de se trouver en situation d'impayé de loyer ;
- fichier CNAF des bénéficiaires des aides personnelles au logement en accession à la propriété ;
- fichier ANPEEC des bénéficiaires du dispositif LOCAPASS (avance du dépôt de garantie et/ou garantie des loyers)
- fichiers DGI des bénéficiaires des dispositifs Périssol, Besson et Robien d'aide à l'investissement locatif.

L'année 2007 est consacrée aux travaux statistiques aval de la collecte : recodification, imputation pour la non réponse partielle des variables financières, calage pour le calcul des pondérations, pour une diffusion des résultats partiels en juillet, sur les variables décrivant le logement et les variables non financières, et des résultats complets, au plus tard en janvier 2008. Un premier Insee-Première est prévu courant 2007, tandis que 2008 sera consacrée en majeure aux travaux d'étude, orientés par le comité d'exploitation de l'enquête mis en place en 2007. Les réflexions préparant la prochaine enquête, prévue en 2011, devront néanmoins démarrer.

2. Récupération de données externes à l'INSEE pour le calcul de tout ou partie de l'indice des loyers.

L'indice des loyers entre dans la composition de l'indice des prix à la consommation avec un poids de 6 %. L'INSEE calcul l'indice des loyers à partir des données qu'il collecte auprès de ménages locataires dans le cadre de l'enquête trimestrielle « Loyers et Charges ». Pour améliorer la précision

de l'indice et réduire les frais de collecte, on cherchera à récupérer les données de loyer déjà collectées par d'autres organismes, dans le secteur privé comme dans le secteur social.

Dans le parc privé, les contacts pris avec l'Observatoire des Loyers à Paris (OLAP) sont à cet égard encourageants. Ils permettent d'envisager une mise en œuvre fin 2007. Des contacts sont en cours également avec l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), qui a d'ores et déjà constitué un observatoire des loyers du parc privé, à partir des données qu'elle collecte auprès de ses adhérents, de gros bailleurs ou d'administrateurs de biens (FONCIA, CNAB) ou de partenaires (dont l'OLAP). Si ces contacts aboutissent et si la qualité de la base s'avère satisfaisante, la mise en œuvre pourrait être réalisée selon le même calendrier que pour les données de l'OLAP.

Du côté du secteur social, les données collectées jusqu'à présent auprès des bailleurs (par exemple dans le cadre de l'enquête PLS) ne se prêtent pas vraiment à une intégration rapide dans les chaînes de calcul de l'indice des loyers. Une enquête spécifique auprès de bailleurs sociaux pourrait être envisagée. Mais une telle enquête nouvelle ne trouvera(it) sa place au sein du dispositif et sa légitimité ne sera(it) pas contestée par les bailleurs qu'à la double condition que la réponse puisse être en grande partie automatisée (ce qui suppose que le questionnaire s'articule avec les logiciels de gestion du parc dont disposent les organismes bailleurs) et qu'elle s'inscrive dans la perspective d'une refonte de l'ensemble du dispositif d'observation statistique du parc HLM. Sur ce point, la DAEI et la DGUHC ont entamé une réflexion commune (cf. moyen terme 2004-2008 du Cnis), et il est prévu que l'INSEE y prenne part également.

III - Opérations répétitives

1. Enquête Loyers et Charges et calcul de l'indice des loyers

En tout état de cause, les données externes de loyers ne seront mobilisées pour le calcul de l'indice des loyers que progressivement et elles ne couvriront en 2007 au mieux qu'une toute petite partie du parc locatif. L'enquête Loyers & Charges sera donc réalisée en 2007, a priori sur un champ et selon des modalités proches de celles en vigueur (5000 logements interrogés chaque trimestre. Chaque logement est interrogé cinq trimestres consécutifs, la première et la dernière fois en visite, les interrogations intermédiaires ayant lieu par téléphone).

2. Bilan annuel Logement et compte satellite du logement

Pour les besoins du compte satellite du logement, la division Logement estime chaque année le parc de logements (stock) et son évolution (flux), en concertation et en coopération avec le SESP du ministère de l'équipement. Il s'agit d'un travail de synthèse, qui s'appuie sur plusieurs sources (recensements, Sitadel, enquêtes Logement, etc....) que l'on tente de (ré) concilier au mieux. Les chiffres sont produits par tranche de taille d'agglomération, type d'habitat (individuel/collectif), catégorie du logement (résidence principale/résidence secondaire ou logement occasionnel/logement vacant), et statut d'occupation (pour les résidences principales).

Les chiffres feront désormais l'objet d'une publication conjointe INSEE/SESP, une fois par an, en début d'année civile. Par ailleurs, on envisage également de calculer et de diffuser des chiffres par région (sans toutefois croiser la région et la tranche de taille d'agglomération).

3. Validation, calcul et valorisation des indices Notaires-INSEE

En partenariat avec les notaires (chambre Interdépartementale des notaires de Paris pour l'Île-de-France, PERVAL pour la province) l'INSEE calcule et publie des indices trimestriels de prix des logements anciens. Comme en 2006 et 2007, la division Logement procèdera à la validation des indices calculés pour l'Île-de-France et pour la province, ainsi qu'au calcul et à la diffusion des indices métropolitains, et assurera le secrétariat du Conseil Scientifique.

Jusqu'à présent, les notaires remplissaient pour chaque transaction un questionnaire papier qui était ensuite chiffré et saisi. Progressivement, les données que les notaires transmettent d'une part aux conservations des hypothèques, et d'autre part à la CINP et à PERVAL, seront acheminées par voie

électronique, ce qui permettra de raccourcir les délais de calcul des indices. La télétransmission des actes devrait se généraliser en 2007 si tout se passe bien.

Par ailleurs, pour l'heure, en province, seules les régions PACA et Rhône-Alpes ainsi que les agglomérations de Lyon et Marseille bénéficient d'indices Notaires-INSEE qui leurs sont propres (il existe toutefois des indices pour l'ensemble de la province). La division logement examinera, en concertation avec les notaires, s'il est possible de calculer et de publier des indices Notaires-INSEE pour d'autres régions et pour d'autres agglomérations.

IV - Allègement de la charge statistique des entreprises

Cf. II.2. supra.

V - Aspects particuliers du programme 2008

1. Aspects régionaux et locaux

- Indices Notaires-INSEE : cf. III.3. supra.
- L'enquête Logement 2006 comprend des extensions régionales et/ou locales dans six régions : Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA, Bretagne, Midi-Pyrénées et Corse. La Division Logement, en collaboration avec l'unité Méthodes Statistiques de l'INSEE et le pôle « ingénierie statistique ménages » de la DR de Bretagne, prépare en 2007 des jeux de pondérations distincts selon qu'il s'agit du niveau national ou des zones à extension (une cohérence minimale entre les deux sera néanmoins préservée). La division logement mettra donc en 2007 à disposition des DR concernées des tables relatives à leur région, avec le système de pondération ad-hoc. En 2008, des exploitations et études régionales pourront donc être menées par les DR, en concertation avec la division logement, dans le cadre du comité d'exploitation, dont elles peuvent faire partie.

2. Aspects environnement

Le questionnaire de l'enquête logement 2006 comprend comme en 2002 une partie «Energie » substantielle. Les ménages sont également interrogés sur la qualité de leur environnement (qualité du logement, de l'immeuble, du quartier, bruit et isolation phonique,...).

3. Aspects européens

L'enquête Logement 2006 intègre le nouveau tronc commun des enquêtes ménages. La refonte du tronc commun répond notamment aux préoccupations d'EUROSTAT de définir les ménages de manière homogène d'un pays à l'autre.

VI -Diffusion des travaux

1. Enquête Logement 2006

Les premiers résultats seront diffusés dans la collecte INSEE-Première à partir de Juillet 2007. Des fichiers détail seront mis en ligne en début d'année 2008 (fichier complet).

Un volume INSEE-Résultats sera mis en ligne courant 2008. Les études réalisées en 2008 pourront mobiliser différents supports : Insee-Première, dossier pour « France, portrait social » dans la collection Insee-référence etc.

2. Indices des Loyers

Diffusé par le biais des publications habituelles de l'indice des prix à la consommation.

3. Indices Notaires-INSEE des prix des logements anciens.

Dans la collection Infos-Rapides tous les trimestres, et un INSEE-Première en avril-mai. Les séries figurent sur le web de l'INSEE et sont mises à jour à la sortie de l'Infos-Rapides.

4. Bilan annuel logement

Publication annuelle au premier trimestre 2008, simultanément dans la collection INSEE-Première et dans la collection des quatre-pages du SESP. Les principaux résultats seront par ailleurs repris dans le rapport annuel de la commission des Comptes du logement.

5. Projection de ménages et de logements

Les résultats détaillés de la projection de ménages et de logements réalisée en 2006 sur la base des résultats de l'exploitation « Ménages-Familles » du nouveau recensement feront l'objet d'un volume de la collection INSEE-Résultats (qui pourrait inclure les résultats des projections régionales, comme en 2002).

Les principaux résultats de cette projection ont été diffusés en fin d'année 2006 dans la collection INSEE-Première.

VII - Suivi des travaux prévus au programme de moyen-terme 2004-2008

1. Enquête Logement 2006

Le calendrier de préparation et de collecte de l'enquête a été tenu en 2006, en dépit des difficultés apparues : la réduction de la taille de l'échantillon national nous a contraints à compliquer le plan de sondage pour conserver une bonne précision sur les variables et les populations d'intérêt, la décision a été prise tardivement (en février 2005) de réaliser l'enquête également dans les DOM. Le calendrier demeure très serré en 2007 pour tenir les délais de livraison des tables aux différents partenaires. L'année 2008 sera consacrée à la valorisation des résultats de l'enquête, notamment à sa mise en perspective avec les enquêtes antérieures.

2. Enquête Loyers et Charges et indice des loyers

L'enquête a basculé en collecte informatisée en octobre 2004. La rénovation de l'indice des loyers devrait s'achever courant 2007. La décision de développer ou non un module « charges locatives » dépendra de la possibilité de mobiliser des bases externes pour le calcul des loyers (HLM, OLAP, UNPI, cf. supra) et du contenu des dites bases en termes d'information sur les charges.

3. Indices Notaires-INSEE

Les indices font maintenant l'objet d'un INSEE-Première une fois par an et d'un Infos-Rapides tous les trimestres. Ils sont mis en ligne sur le web de l'INSEE. Par ailleurs, la CINP et PERVAL organisent désormais une conférence de presse commune en janvier. Le chef de la division Logement y présente les résultats nationaux et répond aux questions des journalistes.

4. Projection de ménages et de logements

La dernière projection du nombre de ménages et de la demande potentielle de logements a été réalisée courant 2002 sur la base des résultats du recensement de 1999. A partir des résultats de

l'exploitation complémentaire « Ménages-Familles » du nouveau recensement, courant 2006, la division « Logement » de l'Insee a dans la foulée procédé à une nouvelle projection du nombre de ménages. Les hypothèses en ont arrêtées après consultation des experts et des organismes intéressés par le sujet. Il en ressort que sous l'hypothèse d'une évolution tendancielle de la natalité, de la mortalité, des migrations et des comportements de cohabitation, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de ménages entre 2005 et 2030 pourrait être comprise entre 236 000 et 261 000. Cette croissance, rapide les premières années, s'atténuerait ensuite. À l'horizon 2030, le nombre de ménages serait ainsi supérieur d'environ un quart à sa valeur présente, et le nombre moyen de personnes par ménage serait compris entre 2,04 et 2,08 au lieu de 2,31 en 2005. Imputable en grande partie au vieillissement de la population, la baisse de la taille des ménages est quasiment inéluctable.

5. Bilan annuel Logement

Les séries du parc de logements bénéficient dès à présent d'un calage partiel sur les résultats du nouveau recensement, alors qu'il était initialement envisagé de ne commencer à caler les chiffres du parc de logements sur ceux du recensement qu'au terme d'un cycle complet d'enquêtes de recensement. En revanche, l'idée de mobiliser des sources administratives autres que SITADEL (fichiers EDF, fichiers fiscaux) pour l'estimation annuelle a été abandonnée, les résultats des investigations menées sur les fichiers fiscaux s'étant révélés peu satisfaisants.

6. Etudes

Le numéro spécial d'Économie et Statistique à partir de l'enquête Logement 2002 inscrit au programme de moyen terme est sorti en 2005 (numéro double).

ANNEXE :

Publications diffusées en 2006-2007

MINODIER Christelle : « Vers une nouvelle mesure de l'intensité du peuplement des logements », Document de travail (décembre 2006)

JACQUOT Alain : « l'occupation du parc HLM : un éclairage à partir des enquêtes logement de l'Insee », Rapport pour la Cour des comptes (novembre 2006)

DRIANT Jean-Claude, CASTERAN Bénédicte, O'PREY Sophie : « Une approche statistique des conditions de logement des jeunes », Rapport pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (novembre 2006)

JACQUOT Alain : « Des ménages toujours plus petits - Projection de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 », INSEE-Première n°1106 (octobre 2006)

JACQUOT Alain : « [Projections de ménages pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 : méthode et résultats](#) », Document de travail (octobre 2006)

BEAUVOIS Martine : « Prix des logements anciens - La hausse reste vive en 2005 », Insee-Première n°1082 (juin 2006) ;

Insee

Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Le point central du programme statistique 2008 des enquêtes de conjoncture concernera l'introduction à partir de l'exercice 2008 d'une collecte en août pour les enquêtes de conjoncture relevant du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC). Cette évolution, forte, notamment en termes organisationnels, s'appliquera aux enquêtes de conjoncture « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », tout comme à l'enquête de conjoncture auprès des ménages. Cette mesure permettra de se conformer aux attentes européennes et de disposer, in fine, de douze publications mensuelles pour chacune de ces enquêtes de conjoncture.

S'agissant des autres innovations de gestion, la division des enquêtes de conjoncture poursuivra l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 par l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, suivie de l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » pour ensuite être proposée à partir de 2008 à toutes les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

S'agissant des innovations de produits, les travaux consisteront à étendre le champ des indicateurs synthétiques issus des enquêtes de conjoncture, notamment les indicateurs du climat des affaires, dans les secteurs du « Bâtiment » et du « Commerce de détail », et les indicateurs de retournement, dans les secteurs des « Services » et du « Commerce de gros ».

L'opération de changement de nomenclature sera entamée, de manière coordonnée entre tous les instituts producteurs des enquêtes de conjoncture du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC), en liaison avec la Commission européenne. La date d'introduction de la nouvelle nomenclature d'activité devra notamment être déterminée. La modification du code APE de 4 à 5 positions devra être réalisée dans l'application informatique à la date du 1^{er} janvier 2008.

2. Travaux nouveaux pour 2008**2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2008.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

Sera étudiée une utilisation plus intensive des données des Enquêtes Annuelles d'Entreprises lors de la phase de mise à jour annuelle des constantes structurelles des différentes enquêtes de conjoncture (chiffres d'affaires, effectifs).

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux statistiques prévus pour 2008 porteront sur l'introduction d'innovations de produits et de gestion, en vue d'améliorer, simplifier et moderniser l'actuel dispositif de production et de valorisation des enquêtes de conjoncture de l'Insee, dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture.

2.3.1. Innovations de gestion

- Introduction, à partir de l'exercice 2008, d'une nouvelle occurrence de collecte en août, pour toutes les enquêtes de conjoncture européennes : « Industrie », « Services », « Commerce de détail », « Bâtiment », de même que pour l'enquête de conjoncture auprès des ménages.
- Extension progressive du site de collecte et retour d'information par internet aux enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail » en 2007 puis à partir de 2008 pour toutes les autres enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».
- Travaux en vue du prochain changement de nomenclature : définition des secteurs, prise en compte de la modification du code APE de 4 à 5 positions, études sur la rétroplation des données sectorielles en nouvelle nomenclature, adaptation des programmes informatiques...
- Travaux sur la cohérence interne et externe des enquêtes de conjoncture.
- Contacts plus étroits avec les entreprises des strates exhaustives, en vue de favoriser leur participation.
- Examen d'un allègement de la charge de réponses des entreprises par un recueil des constantes structurelles (chiffres d'affaires, effectifs), à partir des Enquêtes Annuelles d'Entreprises, et non depuis les questionnaires d'enquêtes comme actuellement.
- Examen de nouvelles simplifications de questionnaires, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet.
- Modernisation des Informations Rapides « Bâtiment », « Services », « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Investissements dans l'industrie », pour intégrer des indicateurs synthétiques construits récemment et à venir (indicateur du climat des affaires, indicateur de retournement, indicateur de révision).
- Travaux de modernisation de l'application informatique de gestion.

2.3.2. Innovation de produits

- Étude de faisabilité de nouveaux indicateurs du climat des affaires pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail ».
- Étude de faisabilité de nouveaux indicateurs de retournement pour les enquêtes de conjoncture « Services » et « Commerce de gros ».
- Diffusion de nouveaux Insee Méthodes, pour les enquêtes de conjoncture « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment ».

2.3.3. Le développement de l'insertion européenne

Au cours des années 2007 et 2008, les travaux du groupe des experts nationaux des enquêtes de conjoncture entreprises et ménages coordonnés par la DG-ECFIN porteront notamment sur la nouvelle nomenclature NACE et ses implications pour les enquêtes de conjoncture, la couverture du secteur des services, l'enquête pilote dans le secteur des services financiers, les questions quantitatives sur les prix, les progrès dans l'harmonisation européenne des questionnaires d'enquêtes et la construction d'indicateurs synthétiques à partir de modèles à facteurs dynamiques.

Par ailleurs, à l'initiative de l'Insee, relayant auprès de la Commission européenne le souhait exprimé par certaines fédérations professionnelles, la DG-ECFIN s'est engagée à publier des données sectorielles détaillées pour les différentes enquêtes de conjoncture européennes. Ces informations sont publiées depuis janvier 2007, à l'adresse :

http://ec.europa.eu/economy_finance/indicators/business_consumer_surveys/bcsseries_en.htm

L'Insee participera par ailleurs à deux groupes de travail coordonnés par la DG-ECFIN : l'un sur les modalités de mise en œuvre du prochain changement de nomenclature pour les enquêtes de conjoncture européennes, l'autre sur les questions quantitatives sur l'inflation dans l'enquête de conjoncture auprès des ménages. La division des enquêtes de conjoncture participera également à un groupe de travail de l'OCDE dans l'objectif de rédiger un manuel de référence sur le mode de collecte par internet.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

En 2008, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Taille de l'échantillon	Obligatoire	Communautaire
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	4 500 entreprises	Oui	Oui
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4 000 entreprises	Oui	Oui
Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	3 750 entreprises	Oui	Oui
Enquête bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	3 000 entreprises	Non	Non
Enquête mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	2 500 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2 000 entreprises	Non	Oui
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	1 500 entreprises	Non	Non
Enquête trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1 000 entreprises	Non	Non

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

Sans objet.

3.3 Autres travaux

Sans objet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure.

Plusieurs allègements de questionnaires ont néanmoins été initiés les années précédentes, lesquels seront encore poursuivis en 2007 et 2008, notamment pour l'enquête « Investissement dans l'industrie », avec un possible allègement du questionnaire de juillet (suppression des blocs nature des investissements, évolution des dépenses informatiques, évolution des dépenses en recherche développement), ou encore pour les enquêtes de conjoncture du secteur tertiaire et de la construction, avec un allègement des questions sur les retards et délais de paiement.

La division des enquêtes de conjoncture poursuit par ailleurs l'extension progressive du site de collecte et de retour d'information par internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Initiée en janvier 2004 avec l'enquête de conjoncture « Commerce de gros », puis l'enquête de conjoncture « Industrie » en novembre 2005, l'enquête de conjoncture « Services » en mai 2006, l'extension de la collecte par internet se poursuit en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment », « Commerce de détail » pour ensuite être proposée à partir de 2008 à toutes les enquêtes de conjoncture, et notamment l'enquête « Investissement dans l'industrie ».

5. Aspects particuliers du programme 2008

5.1 Aspects « régionaux et locaux »

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2 Aspects « environnement »

Sans objet.

5.3 Aspects « européens »

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les résultats agrégés sont transmis à la Commission Européenne, à la Direction Générale des Affaires Economiques et Financières.

6. Diffusion des travaux

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

Les résultats détaillés des enquêtes de conjoncture européennes sont également diffusés sur le site internet de la Commission européenne :

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm

ou de l'OCDE, à l'adresse : <http://www.oecd.org/std/bt-coi/coordination>

La plupart des séries des enquêtes de conjoncture sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM). Ces séries seront prochainement mises en ligne sur le site internet de l'Insee (BDM2).

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes et Point de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie.

Enfin, la méthodologie est précisée dans des volumes publiés dans la collection Insee Méthodes, en version bilingue français - anglais. Des volumes méthodologiques sur les enquêtes de conjoncture « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Bâtiment » sont actuellement disponibles, suivront des ouvrages sur l'enquête de conjoncture « Industrie » début 2007, puis sur les enquêtes « Investissement dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » à partir de 2008. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

La mise en production conjointe du site de collecte et de consultation des résultats par internet (pour les enquêtes de conjoncture « Commerce de gros », « Industrie », « Services », puis en 2007 pour les enquêtes de conjoncture « Bâtiment » et « Commerce de détail », et à terme à l'ensemble des enquêtes de conjoncture) et du Portail entreprises (<http://entreprises.insee.fr>) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie grandement l'accès.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Extension de l'enquête « Services » au transport routier de marchandises : février 2006. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes européennes : janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : exécutée en 2004. Résultats transmis chaque mois à la CE.
Collecte et consultation des résultats par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Ouverture : - « Commerce de gros » : janvier 2004. - « Industrie » : novembre 2005. - « Services » : mai 2006. - « Bâtiment » et « Commerce de détail » : ouverture programmée en 2007.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité.	Démarche en continu.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	Indicateur du climat des affaires : - « Commerce de gros » : juillet 2006. - « Bâtiment » et « Commerce de détail » : programmé en 2007. Indicateur de retournement : - « Bâtiment », « Services » et « Commerce de gros » : programmé en 2007.
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : - « Commerce de détail » : octobre 2005. - « Commerce de gros » : février 2006. - « Bâtiment » : mai 2006. - « Industrie » : parution début 2007. - « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » : programmé en 2008.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, aménagement de l'application Paradox)	Démarche en continu.

Insee

Département de l'industrie et de l'agriculture
Division Comptes et études de l'industrie

1. Exposé de synthèse

La disponibilité d'un nouveau système intermédiaire d'entreprises permet, au sein de la division des comptes et études de l'industrie, un développement de la statistique sectorielle propre à la construction. L'indice du coût de la construction et l'indice de référence de l'évolution des loyers font chacun l'objet d'une publication directe par l'INSEE au moyen de la publication 'Informations rapides' (Série des Principaux Indicateurs) à des dates fixées et annoncées trois mois à l'avance.

Les travaux tirés des conclusions de la mission d'étude sur l'élaboration de l'indice, présentées à la formation et approuvées lors de sa réunion de 2002, se poursuivront conjointement à l'INSEE et au Service des études et statistiques du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Ils seront déterminés par les décisions prises fin 2007-début 2008.

2 - Travaux nouveaux pour 2008

Ils seront fonction des décisions qui seront prises sur l'évolution des méthodes de fabrication de l'indice du coût de la construction.

3 - Opérations répétitives**I - Comptes nationaux**

Les comptes sont établis suivant les principes de la base 2000. Les travaux de la campagne courante 2005-2007 débiteront par le SIE 2005, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2008. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce font l'objet d'un examen approfondi. L'amélioration de la statistique d'entreprise renforce l'utilisation du SIE non seulement pour le compte définitif mais aussi pour le compte semi-définitif. L'intégration est moins poussée, faute d'informations intégrées sur les branches d'entreprises. Mais le SIE fournit une « évaluation cible » pour le total de la valeur ajoutée des entreprises. Une plus grande attention est accordée aux révisions des données entre les différentes versions de compte.

L'outil informatique sera PELICAN. Si la fabrication des équilibres ressources-emplois pourra encore comporter l'utilisation d'outils bureautiques, les relations avec le Département des Comptes nationaux se feront « sous PELICAN ». En particulier, outre la visualisation des données de synthèse et des données publiées, PELICAN servira à accéder aux données exogènes des équilibres ressources-emplois et à la transmission des données de l'équilibre au Département des Comptes nationaux.

II - L'indice du coût de la construction et l'indice de référence des loyers

Comme chaque année, quatre indices courants trimestriels seront élaborés ; les indicateurs dérivés pour l'ICC (type d'habitat - région) seront calculés.

6 - Publications

A paraître en 2007 :

Diagnosics général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première).

L'indice du coût de la construction et l'indice de référence des loyers sont publiés dans la série des « Info-rapides » ; les indices dérivés sont publiés dans le BMS.

A paraître en 2008 : Diagnosics général ou sectoriel sur le bâtiment (Insee-première).

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBERALES

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

. Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales

I- EXPOSE DE SYNTHESE

L'observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales a qualité de service statistique ministériel (SSM) du ministère des PME du commerce de l'artisanat et des professions libérales. C'est un bureau de la sous direction A, au sein de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL). Pour ce qui concerne la construction, son rôle statistique porte essentiellement sur les entreprises artisanales, c'est à dire sur les « très petites entreprises » du bâtiment (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) ; ces TPE réalisent plus de la moitié de la valeur ajoutée du BTP.

L'observatoire n'effectue pas d'enquête statistique directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes.

Les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont très exactement, sans aucune omission, celles de la section "Construction" de la NAF Rév1 (division 45 de la NAF). Mais selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable.

Les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, est inscrite au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers (statistiques d'inscrits) est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene où une variable permet de distinguer les activités artisanales et de déterminer la classe de cette activité selon la nomenclature NAFA (nomenclature des activités française de l'artisanat).

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base des « liaisons financières » (LIFI). Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi ainsi que les EAE. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Le rapport du groupe technique piloté par la DCASPL sur « Les statistiques régionales et locales de l'artisanat », prévoit, pour l'avenir trois types d'exploitation économique pour les entreprises artisanales, par appariement de fichiers (données fiscales...) :

- champ des inscrits au titre d'une activité principale artisanale,
- champ de l'ensemble des inscrits, en dissociant les inscrits au titre d'une activité principale d'une part et les inscrits au titre d'une activité secondaire de l'autre,
- champ des TPE (entreprises indépendantes de moins de 20 salariés) des secteurs de l'artisanat.

Les conclusions du rapport de ce groupe de travail ont été approuvées par l'inter formation « Statistiques d'entreprises » du Cnis et ont fait l'objet d'un avis. Elles sont appliquées par les statisticiens de la DCASPL.

2- TRAVAUX NOUVEAUX POUR 2008

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous direction.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2008

- Nouvelle exploitation et tabulation du répertoire Sirene des entreprises artisanales, poursuite de l'adaptation à SIRENE 3

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2008

Les travaux s'orientent notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité (exploitation de FICUS). Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises (notamment créations mensuelles d'entreprises dans l'artisanat), travaux d'études sur les défaillances, les reprises....

3- OPERATIONS REPETITIVES

3.1 Enquêtes

Rubrique sans objet

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

- Tabulation du répertoire Sirene, adaptation à SIRENE 3, voir ci-dessus
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
 - Exploitation des fichiers BIC, BNC,SUSE, FICUS, LIFI
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi »
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4- ALLEGEMENT DE LA CHARGE STATISTIQUE DES ENTREPRISES

Cette rubrique ne concerne pas l'observatoire qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

L'observatoire mobilise de façon intensive les sources existantes, pour l'essentiel les sources administratives, pour répondre aux demandes d'informations statistiques émanant notamment du Cabinet et pour diffuser les données existantes sur support papier (série « Chiffres clefs » notamment) et sur le web.

5- ASPECTS PARTICULIERS DU PROGRAMME 2008

5.1- Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DCASPL amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises (entreprises indépendantes de moins de 10 salariés) sera menée. Des travaux de participation à des études régionales sont menés (Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes...).

Par ailleurs la DCASPL a piloté un groupe de travail sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat (voir chapitre 1), rapport qui a été approuvé par le CNIS et a fait l'objet d'une recommandation.

5.2- Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3 Aspects "européens"

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandations du 3 avril 1996 et du 6 mai 2003) permet désormais de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres (notamment banque de données Newcronos, d'Eurostat). Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. Une rediffusion de ces données est assurée par la DCASPL, un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées. La DCASPL n'est pas chargée de transmettre des données statistiques à Eurostat.

6- Liste des principales publications récurrentes en 2007

- Guide de la grande et moyenne distribution en France - Edition 2007-2008
- Chiffres clefs du commerce (actualisation annuelle sur papier et sur le site <http://www.pme.gouv.fr/>).
- Chiffres clefs des services (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs de l'artisanat (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des activités libérales (annuel sur papier et sur le site).
- Chiffres clefs des PME/TPE (annuel sur papier et sur le site).

7- SUIVI DES TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME A MOYEN TERME 2004-2008

L'objectif général du programme à moyen terme 2004-2008 était de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, afin de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

De ce point de vue, une meilleure approche des critères permettant de caractériser l'indépendance des entreprises a été adoptée. Il en résulte une analyse économique des secteurs largement améliorée.

Les partenariats avec d'autres organismes (Oséo, ACFCI, CCIP, CDC, Banque de France, APCE, ISM, ENS Cachan, OCDE notamment) ont permis de grossir de manière conséquente le nombre des études.

Ces études sont, soit réalisées en interne à la DCASPL, soit demandées à des services spécialisés du ministère (CGEFI notamment) ou à des prestataires extérieurs (prestataires de services spécialisés ou organisations professionnelles sur la base d'une convention). Dans ce cadre, vingt études ont été réalisées depuis 2005, autant sont en cours. Une petite dizaine sont à lancer sur 2007 et autant en 2008. Les thématiques des études couvrent l'ensemble du champ de compétence de la DCASPL (équipement commercial, formation, simplifications, questions économiques et sociales, juridiques et immobilières, réseaux d'accompagnement, focus fréquent sur les comparaisons internationales).

Un grand nombre des études réalisées sont ensuite publiées sur le site Internet du ministère (« www.pme.gouv.fr ») de façon à valoriser les informations sur les PME. Certaines d'entre elles peuvent faire également l'objet d'un 4 pages électronique, dénommé « PME/TPE en bref » en ligne sur le site ministériel

Par ailleurs, la DCASPL travaille en réseau avec les autres acteurs nationaux qui réalisent aussi des études sur les PME. A cet effet, elle effectue aussi un travail de veille pour le compte du ministère.

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Plusieurs directions du ministère se partagent les travaux de production statistique, en particulier le Secrétariat général (SG) et la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). L'essentiel des travaux dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement et du logement est toutefois réalisé par le Service économie, statistiques et prospective (SESP) du SG, et plus particulièrement la sous-direction de l'observation statistique de la construction.

Direction des affaires économiques et internationales, Service économie, statistiques et prospective
Sous-direction de l'observation statistique de la construction

1. Exposé de synthèse

L'année 2008 sera marquée par la mise en production de la nouvelle application SITADEL. Celle-ci, outre l'amélioration des outils, prendra intégralement en compte les conséquences de la réforme du droit des sols (décret d'application de l'ordonnance du 8 décembre 2005 publié le 5 janvier 2007).

S'agissant de l'observation du parc locatif social, l'objectif du SESP est de rénover en 2008 son enquête annuelle de description du parc (EPLS), tout en clarifiant son statut. Une meilleure efficacité sera recherchée, ainsi qu'un allègement de la charge d'enquête qui pèse sur les organismes gestionnaires.

La rénovation du mode de calcul de l'indice du coût de la construction (ICC), entreprise avec l'Insee, pourrait aboutir en 2008. Les réflexions visant à la mise au point d'un indice des prix des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments non résidentiels, amorcés en 2007, se poursuivront en 2008 et 2009.

Les efforts en vue de réduire les délais de production du compte satellite du logement seront poursuivis.

2. Travaux nouveaux pour 2008

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le suivi du parc locatif social

L'enquête annuelle sur le parc locatif social sera renouvelée. Ce projet de rénovation a obtenu un avis d'opportunité favorable, lors de la réunion de mai 2006 de la formation « urbanisme – équipement – logement ». La rénovation devrait permettre des simplifications et vise à améliorer la cohérence entre les différentes sources d'informations sur le logement social. Des représentants des utilisateurs et des organismes bailleurs de logements sociaux seront associés au projet. Deux axes de réflexions sont pour l'heure privilégiés : d'une part clarifier l'unité statistique de l'enquête en collectant désormais l'information au niveau du logement, et d'autre part, rechercher une congruence forte entre le

questionnaire de l'enquête et les systèmes d'information des bailleurs, de façon à ce que l'information demandée puisse être extraite à peu de frais de leurs bases de données. Un décret reliant la réponse à l'enquête avec l'obligation d'inventaire du parc social est en cours de signature par les ministres concernés.

Enquête thématique sur l'entretien-amélioration dans le bâtiment

La prochaine enquête thématique sur l'entretien et l'amélioration dans le bâtiment sera réalisée en octobre-novembre 2008 sur l'exercice 2007. Ses résultats, disponibles au 2^e trimestre 2009, permettront d'actualiser les pondérations de l'IPEA lors de son rebaselement au 1^{er} trimestre 2010.

L'enquête comportera éventuellement des questions plus détaillées sur l'entretien pour le marché des bâtiments non résidentiels, afin de permettre la mise en place d'un indice spécifique aux bâtiments non résidentiels. Enfin, dans le cadre des renégociations de la TVA à 5,5 % en 2010, cette enquête apportera des informations à jour sur le secteur.

La précédente enquête portant sur 2003 en ayant été dispensée, il est demandé un avis d'opportunité pour cette enquête.

Resane

Le service poursuivra sa participation active au projet RESANE de réforme des statistiques annuelles d'entreprises. Il continuera son investissement méthodologique sur une approche des groupes d'entreprises. Dans la mesure des possibilités du SESP, une expérience de profilage sera conduite pour un des majors du secteur et/ou pour un groupe plus modeste mais fortement intégré.

Indice des prix de l'entretien-amélioration pour les bâtiments non résidentiels

L'étude de faisabilité engagée en 2007 se poursuivra en 2008. Selon toute vraisemblance, une enquête complémentaire sera nécessaire en vue d'évaluer les différentes méthodologies d'interrogation et de calcul envisageables.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs

Un nouveau suivi statistique de la construction de logements et de locaux

L'ordonnance de simplification du code de l'urbanisme a été rendue publique le 8 décembre 2005. Elle pose les grands principes de la réforme et renvoie à un décret en Conseil d'État pour la fixation de ses modalités précises.

Le décret a été publié le 5 janvier 2007. Il modifie en particulier les articles R431-4 et suivants du code de l'urbanisme. Il comporte des dispositions relatives au suivi statistique de la construction. Outre les informations strictement nécessaires à l'instruction des différentes demandes de permis, les formulaires comporteront également des informations complémentaires, en vue de l'établissement des statistiques. La liste globale de ces informations complémentaires est définie dans le décret (Art. R.431-34). Un arrêté qui doit être pris en complément, rendra publics les formulaires de demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir, ainsi que le formulaire de déclaration préalable. Une norme nationale de transmission des informations sur support électronique fera également l'objet d'un arrêté.

Après la réforme dont la mise en œuvre doit être effective au 1^{er} octobre 2007, il n'y aura plus que 3 types d'autorisations :

- le permis de construire (qui peut inclure un permis de démolir),
- le permis d'aménager (qui peut inclure un permis de construire),
- le permis de démolir, qui ne sera nécessaire que si le conseil municipal en décide.

Les projets de faible d'ampleur relèveront d'une simple déclaration préalable ou ne seront l'objet d'aucune formalité pour les plus simples. Le certificat de conformité est supprimé, la déclaration d'achèvement de travaux, dénommée dorénavant Déclaration d'Achèvement et Attestation de Conformité des Travaux (DAACT) prend ainsi une importance accrue.

Une nouvelle application d'architecture nationale sera mise en place à l'été 2008 à l'effet de traiter les nouveaux formulaires à des fins statistiques. Elle devra permettre de prendre en compte les nouveaux

documents d'urbanisme, elle devrait aussi apporter des améliorations en terme de qualité et d'homogénéisation des traitements notamment par le passage d'une application régionalisée à une application centralisée.

Afin d'assurer la continuité des statistiques entre octobre 2007 et l'été 2008, une version modifiée de l'application actuelle sera déployée dès octobre 2007, le temps de développer et de mettre en oeuvre l'application rénovée.

3. Opérations répétitives

3.1. Enquêtes

Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

L'enquête ECLN a été rénovée : de nouvelles questions sont venues enrichir le questionnaire (données qualitatives sur le projet, investissement locatif parmi la motivation des acquéreurs), une nouvelle architecture informatique nationale est mise en place, ainsi que de nouvelles modalités de diffusion des résultats. Cette rénovation s'achèvera en 2007..

Enquête sur le prix des terrains à bâtir

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir a été lancée en 2006. En 2007, les premiers résultats annuels donneront lieu à publication vers le milieu de l'année. Un bilan sera réalisé en 2008 après deux années de production, et les données de l'enquête seront à cette occasion comparées avec celles des bases de données notariales. Ce bilan permettra de reconsidérer l'opération à un moment où l'accès à la base nationale de données patrimoniales de la DGI (base exhaustive) pourrait permettre d'envisager une exploitation des informations contenues dans l'acte notarié.

Les investissements en BTP des collectivités locales (Colloc)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Avec la mise en place d'une architecture centralisée, l'opération donne lieu à publication régulière annuelle depuis 2004. L'objectif de boucler la collecte en juin avec publication en juillet a été atteint. Un rapprochement avec les données sur la construction neuve de bâtiments non résidentiels à maîtrise d'ouvrage « collectivité locale » sera réalisé. A titre de test auprès d'un échantillon de collectivités locales, une collecte par Internet en 2007 est programmée.

Enquête sur le parc locatif social

En attendant la mise en place de l'enquête rénovée (cf. point 2.1), l'application actuelle sera maintenue sans évolution notable hormis les éventuelles adaptations rendues nécessaires par les évolutions réglementaires.

Enquête annuelle d'entreprise

L'enquête annuelle d'entreprise sur l'exercice 2006 a été réalisée dans une nomenclature intermédiaire, ce qui permettra de coder l'activité principale des entreprises selon la nomenclature actuelle et la future nomenclature d'activité (NAF.rev2). En 2008, sur l'exercice 2007, l'EAE sera exclusivement réalisée dans la future nomenclature d'activité (NAF.rev2). La partie du questionnaire consacrée à la ventilation du chiffre d'affaires par activité sera donc à nouveau adaptée.

L'indice du coût de la construction (ICC) et l'enquête PRLN

Les travaux (menés principalement par l'Insee, avec l'aide du SESP) de rénovation méthodologique sont achevés sur le champ de la maison individuelle « pure » et se poursuivent sur celui du collectif et de l'individuel groupé. Le questionnaire de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) devra être aménagé, avec l'introduction de nouvelles questions déterminantes de l'évolution

des prix. Si le bilan de cette expérimentation est positif, on pourrait basculer vers la nouvelle méthode, pour l'ensemble du champ, en 2008.

Le SESP poursuivra ses travaux de fiabilisation de l'enquête sur les prix de revient des logements neufs (PRLN), sur laquelle repose l'ICC : nouvelle chaîne de saisie-contrôle-apurement, soutien technique et méthodologique renforcés à la gestion de la collecte, contrôles renforcés.

L'indice des prix de l'entretien-amélioration de logements (IPEA)

L'expérimentation de la collecte simplifiée pour les petites entreprises sans salarié se poursuit, moyennant quelques ajustements, et s'étend aux deux tiers de l'échantillon. Le test sera mené jusqu'à son terme, pour un allègement complet en 2008.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Le suivi des mutations de logements anciens

Le ministère de l'équipement a acquis, sur financement de la DGUHC, les informations sur les actes notariés contenues dans la base de données des notaires de province pour les années 2000, 2002 et 2004. Les données sur l'année 2006 sont en cours d'acquisition. Tout cela permet d'actualiser les résultats de l'ancienne enquête EXISTAN, qui avait été interrompue en tant qu'opération nationale après la publication des résultats de l'année 2000.

En raison du coût élevé d'acquisition de ces données, la concertation doit reprendre avec la sous-direction des affaires foncières de la direction générale des impôts et l'équipe en charge du projet de base nationale de données patrimoniales (BNDP) au sein du service à compétence nationale COPERNIC. L'objectif est de construire un suivi statistique du marché du logement, et plus généralement de l'ensemble des mutations de biens immobiliers, par exploitation statistique de cette base de données lorsqu'elle sera organisée en info-centre (en 2008 - 2009), afin d'obtenir des résultats en termes de nombre de transactions, principales caractéristiques et prix moyens sur des zonages prédéfinis.

FILOCOM

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction des impôts, le service économie, statistiques et prospective dispose tous les deux ans (années impaires) de données fiscales et foncières issues du mariage des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des propriétaires et des propriétés bâties.

Ce fichier fournit une information de première importance sur le couple logement-occupant. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat.

Le fichier 2007 sera disponible mi-2008.

Le champ longitudinal s'est circonscrit jusqu'ici au logement (présence d'un identifiant logement). Il a permis notamment la réalisation en 2006 d'une étude réalisée pour la cour des comptes sur le parc locatif social sur la période 1999-2005.

La dimension longitudinale sera renforcée par l'ajout d'un identifiant individu (en cours d'introduction) qui permettra de suivre la trajectoire résidentielle des personnes. Dans cette opération, les fichiers devraient être rétro-polés jusqu'en 2003.

EDF

En 2008, l'exploitation du fichier des abonnements à EDF à des fins de mesure de la vacance de logements sera maintenue. La mise en concurrence à partir de juillet 2007 de la distribution de l'électricité en France pourrait avoir comme conséquence une atomisation des distributeurs et donc des fichiers statistiques. Si EDF délimite son activité de producteur-fournisseur jusqu'au compteur (sujet

en cours de réflexion), aucune incidence n'est à attendre sur les fichiers statistiques. Dans le cas contraire, le SESP devra se tourner vers une solution de repli.

La confection d'un indicateur trimestriel de la vacance de logement à partir du fichier EDF sera étudiée. Elle est conditionnée par la nature du fichier (son taux de couverture notamment) qu'EDF sera en mesure de fournir.

PERVAL – BIENS

Le fichier des notaires d'Île-de-France a été acquis par le ministère (DGUHC) en 2007. Il vient compléter le fichier province (base Perval) jusqu'alors seul exploité. L'achat résidentiel des étrangers et la mobilité résidentielle des seniors sont des thèmes d'études en cours à partir de cette double source. Une étude sur la dispersion des prix, abordant notamment le rôle de différentes variables acheteurs-vendeurs dans l'établissement du prix de transaction, est inscrite au programme de travail.

3.3. Autres travaux

Le compte satellite du logement

Les séries de comptes du logement couvrent les années 1984 à 2005. Les évolutions des loyers sont reprises dans le cadre central des comptes nationaux et sont transmises à Eurostat pour le calcul des parités de pouvoir d'achat.

Les méthodes de chiffrage de l'investissement et des locaux d'hébergement seront expertisées. La coordination du chiffrage du compte avec les évaluations de la comptabilité nationale sera confortée.

Les efforts pour améliorer les délais de production ont été entrepris en 2006 : première évaluation des loyers et estimation partielle des dépenses d'énergie de l'année n disponibles au printemps n+1, dépenses courantes et une partie des aides au logement à l'automne n+1, le compte complet étant présenté à la commission au printemps n+2. Ils seront poursuivis : la mise en place de la nouvelle méthode de chiffrage de l'investissement permettra une présentation des chiffres dès le printemps n+1 d'une partie de l'investissement de l'année n.

Les études ou éclairages sur les thèmes connexes au logement, s'appuyant sur les productions statistiques du ministère de l'équipement et sur l'enquête logement de l'Insee réalisée en 2006, seront renforcées.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Enquête sur le parc locatif social (EPLS)

La refonte de l'enquête (cf. supra.) vise notamment à réduire la charge de réponse pour les bailleurs. Cet objectif sera atteint en retenant un questionnement cohérent avec les systèmes d'information des bailleurs.

IPEA

L'expérimentation de la collecte simplifiée pour les petites entreprises sans salarié donne des premiers résultats satisfaisants et sera menée jusqu'à son terme, pour un allègement complet en 2008.

PRLN

Le questionnaire sera allégé, en contrepartie de l'introduction de questions nouvelles améliorant la précision du calcul de « l'ICC hédonique ».

RESANE

Le projet Résane va permettre de supprimer de l'interrogation EAE le cadre comptable (le cadre détaillé est encore administré aux entreprises de plus de 100 salariés). La pré-impression des activités secondaires pourrait également faciliter le travail de réponse. Dans ce cadre, la future enquête sectorielle associée (ESA) s'appuiera en outre intégralement sur le cadre chantier de l'EAE construction qui a été rénové en 2005.

5. Aspects particuliers du programme 2008

Aspects régionaux et locaux

La plupart des applications comportent une dimension régionale importante qui permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal ou infra-communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, Colloc, et pour l'enquête sur le prix des terrains à bâtir. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Les données de Filocom apportent également des informations localisables. Seules les enquêtes PRLN et IPEA font exception.

Aspects environnement

Dans le cadre de la refonte de l'enquête PLS, la possibilité de récupérer de l'information sur le mode de chauffage des logements et sur la consommation d'énergie de chauffage (lorsqu'il s'agit d'un chauffage central collectif) sera étudiée.

Aspects « européens »

L'enquête TIC, d'initiative européenne, aura lieu en 2008, conformément au programme présenté au Cnis en mai 2006.

La sous-direction nouera de nouveaux contacts et entretiendra les contacts déjà noués avec des collègues statisticiens et économistes des autres pays-membres impliqués dans les questions de logement et de construction.

6. Diffusion des travaux

Internet devra être de plus en plus le vecteur privilégié de diffusion des résultats. D'ores et déjà le site Internet du SESP contient l'ensemble des publications ainsi que des résultats agrégés, en format tableur. Les internautes auront bientôt la faculté d'obtenir instantanément des tableaux sur mesure (générés dynamiquement), dans le respect des règles du secret statistique. Cette fonctionnalité nouvelle du site sera expérimentée en juin 2007 sur les données des enquêtes annuelles d'entreprise, puis étendue progressivement aux autres sources gérées par le SESP. Parallèlement, on étudiera la possibilité de mettre en ligne des bases de données individuelles anonymisées.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le projet de rénovation de l'enquête sur le parc locatif social a fait en 2006 l'objet d'un avis d'opportunité favorable par la formation « urbanisme - équipement – logement » du CNIS. Un comité de pilotage a été constitué. Le projet sera défini en 2007 et les développements seront réalisés en 2007-2008. L'aboutissement est prévu pour 2009.

Par ailleurs les démarches vis à vis de la direction générale des impôts, afin de construire un suivi statistique des mutations de biens immobiliers à partir des actes notariés ont été officialisées en 2004, pour s'inscrire dans le calendrier de mise en place de la base nationale de données patrimoniales. Malheureusement le projet n'avance pas pour l'instant, la base nationale de données patrimoniales (BNDP) n'étant pas organisée en info-centre. L'objectif de mise en place est reporté à 2008. L'accès aux bases de données notariales (point 2.2) est une alternative de court terme mais coûteuse.

Opération non explicitement prévue au moyen terme 2004-2008, l'enquête nationale sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) a été mise en place début 2006 pour satisfaire une demande très forte sur le prix du foncier.

L'enquête sur l'entretien-amélioration dans le bâtiment, nécessaire pour rebaser l'indice, sera réalisée en 2008.

Conformément au programme à moyen terme 2004-2008, l'étude de la faisabilité de l'extension de l'IPEA au marché du bâtiment non résidentiel a été lancée ; les travaux sont coordonnés par un comité de pilotage associant utilisateurs, techniciens (CSTB) et fédérations professionnelles (deux réunions se sont déjà tenues, dont la première a confirmé les besoins d'un tel indice). Les fédérations apportent une participation active.

ANNEXE : Publications diffusées en 2006 et 2007

1 • Enquête ECLN

« Résultats de la commercialisation des logements neufs » (trimestriel) - SESP Infos rapides, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer (DAEI), publiés deux mois après la fin du trimestre concerné.

A paraître : « Commercialisation des logements neufs en 2005 et 2006 » - SESP Infos rapides été 2007.

2 • COLLOC

Résultats de l'enquête sur les investissements des collectivités locales (COLLOC)
« Moindre croissance de la commande publique locale dans le BTP en 2006 », SESP Infos rapides n°338, juillet 2006.

A paraître : SESP Infos rapides, juillet 2007.

3 • Enquête EPTB

A paraître : SESP Infos rapides, été 2007.

4 • SITADEL

Résultats de la construction neuve, Infos-Rapides, mensuel.

5 • Enquête PLS

Le parc locatif social au 1er janvier 2005 –Infos Rapides n° 334 Juin 2006.

Le parc locatif social au 1er janvier 2006 –Infos Rapides, avril 2007.

La vacance et la mobilité dans le parc social - Sesp en bref n° 11 Août 2006

Le prêt à taux zéro, Notes de synthèses, à paraître.

6 • Enquête annuelle d'entreprise

Dépliant « Les entreprises de construction en 2004 », troisième trimestre 2006.

« EAE – Construction 2005, Résultats définitifs » - SESP Infos rapides, mars 2006.

« EAE – Construction 2005, Résultats définitifs » - SESP en bref, à paraître juin 2006.

7 • Enquêtes thématiques associées aux EAE

« L'informatisation dans la construction : de fortes disparités » - [SESP en bref n° 12 Octobre 2006](#)

« L'innovation dans la construction » - SESP en bref, à paraître mai 2006.

8 • Prix des travaux d'entretien - amélioration

« L'indice de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - SESP Infos rapides, publiés à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence et mis à disposition sur le site Internet.

« Le rebasement de l'IPEA en [base 100 au premier trimestre 2005](#) : note de méthode » - Annexe au SESP Infos rapides construction n° 346 de septembre 2006

- *Compte satellite du logement*

« Comptes du logement – édition 2006 (compte 2004) », les rapports du SESP collection chiffres et analyses, DAEI, juillet 2006

Dépliant « le compte du logement en 2004 »

« Des budgets sensibles aux prix des énergies importées », SESP en BREF n°4, janvier 2006

« Hausse des dépenses de logement », SESP en BREF n°8, juillet 2006

« Hausse générale de la construction neuve de logements, détente du marché dans les villes moyennes », SESP en BREF n°9, août 2006

« Mesurer la vacance pour évaluer les tensions sur le marché du logement », Note de synthèse n°162 avril-mai-juin 2006.

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

2. Travaux nouveaux pour 2008

Néant

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux prévu à l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains**

La loi SRU prévoit qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

Les données recueillies portent sur l'identité des propriétaires et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

a) les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.

b) les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.

c) les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais ; à partir de 2006, et conformément aux dispositions de loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés sont recensés à ce titre les logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation des concernant

d) les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

Sont également pris en compte au sens du troisième alinéa ceux financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit, à l'exception des logements de fonction, ou donnés à leur occupant ou acquis par d'anciens supplétifs de l'Armée française en Algérie ou assimilés, grâce à une subvention accordée par l'Etat au titre des lois d'indemnisation les concernant.

A compter du 1^{er} janvier 2007, seront également décomptés, pendant une période de cinq ans à l'expiration de la convention visée à l'article L.351.2 du CCH, les logements dont la convention est venue à échéance.

La DGUHC, maître d'ouvrage de l'inventaire SRU et la DAEI, maître d'ouvrage d' EPLS ont, dès la mise en place de l'inventaire des logements locatifs sociaux, mis en place une structure de coordination des maîtrises d'ouvrage afin d'assurer la cohérence des champs des deux enquêtes et de permettre aux organismes qui le souhaitent d'y répondre simultanément.

• **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujéti et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifie et les communique à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement.

Quatre rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997, 1999, 2002 et 2004.

La remontée nationale des données relatives à l'application du supplément de loyer de solidarité a été exceptionnellement reportée à l'année 2007 afin de prendre en compte les modifications législatives et réglementaires relatives aux modalités d'application du SLS devraient intervenir en 2006 dans le cadre de la loi portant engagement national pour le logement. D'autant que, les résultats du dernier rapport national de 2005, issus de l'enquête 2004, montrent que les dispositions actuelles d'application du SLS ont peu évolué entre 2002 et 2004.

Toutefois, l'enquête annuelle départementale nécessaire à l'établissement du rapport annuel sur l'application du SLS a été maintenue.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

La prochaine enquête sera réalisée en 2009.

Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat de l'observatoire des territoires

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ont décidé en 2001 de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée (DGCL, DGUHC, DIACT, DIV), est consultable par internet sur le site territoires.gouv.fr de l'observatoire des territoires coordonné par la DIACT et est dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques.

En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournit portent sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires sont recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la SGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995 la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social. Bien que prévue et techniquement réalisable, l'intégration des données produites par la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), la MILOS et l'enquête sur l'occupation du parc social n'est actuellement pas opérationnelle pour des raisons de coordination entre sources.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui l'utilise en complément de ses propres outils d'analyse financière et d'archivage des dossiers.

Afin de s'adapter aux évolutions techniques en cours et futures du ministère, la forme initiale de BOLERO a été remplacée en 2006 par l'application BOLERO WEB. Ce changement technique et technologique n'a affecté ni le type d'informations et de données contenues dans la base ni leur utilisation décrite précédemment. Il en a en revanche amélioré l'accessibilité et devrait faciliter l'interfaçage ultérieur avec d'autres systèmes d'information.

FICHE DE PRESENTATION D'UNE ENQUETE STATISTIQUE POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

Enquête Thématique

Enquête sur l'entretien et l'amélioration dans le bâtiment

1. Service producteur

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer
Secrétariat Général
Direction des affaires économiques et internationales
Service économie, statistiques et prospective

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'entretien et l'amélioration dans le bâtiment.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête a pour objectif général de mieux connaître le marché de l'entretien et de l'amélioration dans le bâtiment. Elle vise également une meilleure connaissance des modalités d'intervention des entreprises.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête serait réalisée en octobre-novembre 2008 sur l'exercice 2007. Ses résultats, disponibles au 2e trimestre 2009, permettraient d'actualiser les pondérations de l'IPEA lors de son rebaselement au 1er trimestre 2010.

L'enquête comportera éventuellement des questions plus détaillées (qu'en 2003) sur l'entretien pour le marché des bâtiments non résidentiels, afin de permettre la mise en place d'un indice spécifique aux bâtiments non résidentiels. L'enquête s'enrichira donc des réflexions en cours et menées par le comité de pilotage mis en place pour la création d'un tel indice.

Enfin, dans le cadre des renégociations de la TVA à 5,5% en 2010, cette enquête apportera des informations à jour sur le secteur.

Les attentes des utilisateurs, et en particulier de la Direction des Affaires Économiques et Internationales du ministère de l'équipement, sur ce sujet sont multiples. Il s'agit de mesurer, dans le secteur de l'entretien et de l'amélioration dans le bâtiment, le poids de différentes familles de travaux (couverture – zinguerie, électricité, génie climatique, maçonnerie - béton armé – carrelage, menuiserie métallique – serrurerie, menuiseries de bois et de PVC, peinture - revêtement mural - revêtement de sol souple, plâtrerie, plomberie sanitaire, charpente, démolition sur gros œuvre) et même de descendre à un niveau plus fin, celui d'une trentaine de catégories de travaux.

Il s'agit de répondre aux questions usuelles sur le fonctionnement et du marché de l'entretien : comment les entreprises parviennent-elles à « décrocher » des marchés d'entretien – amélioration de bâtiments, comment se caractérisent les différentes formes de contrats : offres commerciales globales, accords cadres, forfaits pour certaines prestations (dépannage, ...). Comment se négocient les marchés, selon la taille de l'entreprise ?

Des informations détaillées sur ce thème intéressent nombre d'utilisateurs : administrations, fédérations et syndicats professionnels (FFB, FNTP, CAPEB), chercheurs dans le domaine de la construction.

Il est donc proposé de réaliser une enquête thématique sur ce sujet pour approfondir la connaissance du marché de l'entretien et de l'amélioration dans le bâtiment.

5. Principaux thèmes abordés

- Poids de l'entretien – amélioration de bâtiments dans l'activité
- Poids de la sous-traitance
- Répartition des travaux par corps de métiers et par catégories détaillées
- Répartition des travaux par type de clients
- Conditions d'obtention des marchés
- Les différentes formes de contrats

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources.

Aucune enquête représentative de l'ensemble des entreprises de la construction n'est effectuée sur ce thème.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises du secteur du bâtiment et de la démolition n (codes APE 41 et une partie de 43 de la nomenclature NAF REV2), qu'elles relèvent du bâtiment ou des travaux publics. Le plan de sondage sera réalisé afin de cibler l'interrogation sur des unités réalisant des travaux. Comme en 2003, le nombre d'entreprises interrogées ne devrait pas dépasser 6 000 unités.

8. Période et périodicité de la collecte, service réalisant la collecte

L'enquête est quinquennale, au rythme des rebasements de l'IPEA. L'enquête sera réalisée et exploitée par le bureau de la statistique des entreprises de construction, au sein de la sous-direction de l'observation statistique de la construction du Service économie, statistiques et prospective du ministère de l'équipement.

L'enquête sera réalisée par voie postale au cours du quatrième trimestre 2008.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire comportera 4 pages. Le temps de réponse moyen ne devra pas dépasser 2 heures, recherches comprises.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Le comité de pilotage est composé de membres du ministère de l'équipement, de la DCASPL du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'Insee et des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (CAPEB, FFB et FNTP).

11. Diffusion des résultats

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication sous forme d'un quatre–pages. Il sera diffusé sur le site Internet du SESP.

Ils seront également utilisés pour procéder aux rebasements de l'IPEA dans le logement, pour mettre en place si possible un IPEA dans le bâtiment non résidentiel.

Enfin, combinés selon une méthode ad-hoc aux résultats des EAE, ils pourront être utilisés pour réaliser des interpolations annuelles.

Pour information

Cette enquête sera présentée pour examen en avis d'opportunité à la réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 30 mai.

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 30 mai 2007 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers

1. Service producteur

Département Système statistique d'entreprises

2. Intitulé de l'enquête

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Dans le cadre d'un règlement européen sur la structure et l'activité des filiales résidentes de groupes étrangers (« règlement Fats », volet Inward), qui est en cours d'adoption, l'Insee devra transmettre à Eurostat un certain nombre d'informations statistiques sur ces sociétés. Parmi les statistiques demandées, figure, entre autres, le montant des échanges intra-groupe dans le commerce extérieur de biens d'une part, de services d'autre part. Or, ni l'Insee ni aucun autre service ne disposent d'aucune évaluation de ces flux d'échanges extérieurs internes au groupe. En revanche, les autres variables économiques attendues sont d'ores et déjà disponibles et transmises.

L'enquête envisagée est une « enquête-pilote » que l'Insee accepte de mener dans le but d'organiser ensuite une réponse permanente au règlement Fats. Elle devra conduire à une première estimation des échanges intra-groupe de biens et de services de l'ensemble des filiales de groupes étrangers (pour tous les secteurs d'activité), et cela conformément aux spécifications du règlement. Cette enquête-pilote permettra surtout de tester la capacité des entreprises à procéder à cette estimation dans des conditions qui conduiront à des résultats fiables et compatibles avec les données statistiques de cadrage sur les échanges extérieurs disponibles par ailleurs (données d'échanges de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et de la Balance des paiements).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Règlement communautaire - Convention entre l'Insee et Eurostat. Les utilisateurs potentiels des résultats sont nombreux comme en témoigne l'intérêt suscité par l'enquête « Échanges internationaux intra-groupes » de 1999 réalisée par le Sessi mais sur le seul champ des produits industriels. Cette enquête est la dernière enquête qui avait permis de recueillir une information analogue à celle recherchée ici mais par un dispositif plus coûteux et ne couvrant pas les échanges de service.

5. Principaux thèmes abordés

Pour l'ensemble des filiales résidentes (tous secteurs d'activité) contrôlées par un groupe étranger, mesure des échanges extérieurs intra-groupe de biens d'une part, de services d'autre part, et cela, en distinguant les échanges entre la France et les pays de l'Union européenne, et ceux qui interviennent entre la France et les autres pays (hors Union européenne).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

« Enquête-pilote », menée dans le cadre d'une convention passée entre l'Insee et Eurostat. Elle conduira à une première estimation des flux d'échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers. Elle mettra également en évidence les éventuelles difficultés de la collecte et permettra d'évaluer la qualité de l'information obtenue.

7. Bases de sondage

Fichier Lifi-Suse pour le tirage des entreprises appartenant au champ dit ICS (industrie, commerce, services), complété, si possible, par le fichier individuel de la Balance des paiements (sur les échanges de services), pour procéder au tirage des entreprises ayant des échanges de services.

8. Unités enquêtées

Champ :

toutes les filiales résidentes (ensemble des secteurs d'activité) sous contrôle d'un groupe étranger et ayant une activité sur les marchés internationaux. Faute de pouvoir interroger directement des têtes de groupe (situées à l'étranger), les unités enquêtées seraient directement les filiales françaises.

Échantillon :

3 000 entreprises environ, représentatives de l'ensemble de la population concernée (filiales résidentes de groupes étrangers ayant une activité sur les marchés internationaux), ventilée selon le pays de la tête de groupe et le secteur d'activité des filiales.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Enquête ponctuelle expérimentale, effectuée sur l'exercice 2006, à la fin de l'année 2007.

Maîtrise d'ouvrage : mission Fats du département « Système statistique d'entreprises ».

Maîtrise d'œuvre : société sous-traitante, qui sera désignée dans le cadre d'un marché public à la suite d'un appel d'offres.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps que l'unité interrogée devra consacrer à la réponse au questionnaire semble très variable. Selon toute vraisemblance, pour un bon nombre d'entreprises, la réponse sera quasiment immédiate, notamment pour celles qui n'échangent qu'au sein de leur groupe ou inversement. Pour d'autres entreprises, un travail de réconciliation sera nécessaire pour mettre en cohérence les données communiquées à la Direction générale des douanes et des droits indirects, et les données financières permettant de repérer les flux intra-groupe. On peut estimer à quelques semaines (deux à quatre) le délai nécessaire à l'accomplissement de ce travail.

11. Comité de concertation :

Oui (constitution en cours)

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions

Non

13. Diffusion des résultats

Premiers résultats attendus pour la mi-2008.

Remise de ces résultats et d'un rapport méthodologique à Eurostat pour le 30 septembre 2008.